

# Recyclage des déchets. Partie 2, Quand les citoyens et les autorités parviennent à s'entendre

Autor(en): **Suter-Pleines, Erika**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 837

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1023098>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



RECYCLAGE DES DECHETS (2)

## Quand les citoyens et les autorités parviennent à s'entendre

(*réd.*) Suite de notre reportage sur quelques cas de compostage des déchets organiques dans les communes alémaniques (voir DP 836). Les exemples cités ici ne prétendent pas donner une vue d'ensemble d'un phénomène nouveau et intéressant à plus d'un titre. Il s'agit simplement de montrer que quand existe une volonté, populaire ou politique, citoyens et autorités peuvent parfaitement s'entendre pour empoigner un problème majeur. La semaine prochaine, Erika Sutter-Pleines se penchera sur le cas du canton de Genève.

(*esp*) A Murimooos (12 communes, 42'000 habitants) le parc de machines vaut 300'000 fr. Il comprend une trieuse-souffleuse, pour une aire de 6000 m<sup>2</sup>. On y draine 3000 tonnes par an dont 10 à 20% de déchets ménagers et de cuisine. Le compost est revendu jeune (3 mois) à 3 fr. le sac de 50 litres. Prix de revient au m<sup>3</sup> suivant le stade de compostage : 33 à 45 fr. La tourbe vaut environ 40 fr./m<sup>3</sup>, mais elle ne constitue qu'un support, sans apport nutritionnel et minéralogique comme le compost.

A Lenzbourg, ce sont les responsables de la voirie qui ont proposé l'étude de la levée séparée des déchets de jardin (taille de haies, herbe, feuilles). En 1982 déjà ils avaient décidé de composter les déchets des parcs publics. Puis la réflexion s'élargit. L'expérience démarra en 1985. On créa un site de compostage où, pour éviter les infiltrations, on prit le soin de "compact" le sol au moyen de gravier, ceci afin d'éviter un bétonnage peu écologique. Le canton en fit un projet-pilote de ramassage sans tournée supplémentaire. La municipalité mit un soin particulier à organiser l'information des citoyens, avec la participation du corps enseignant et des écoliers. Ceux-ci décorèrent fort joliment les huit bennes disposées en divers endroits de la ville et relevées chaque semaine (au printemps et en automne, il y a en outre une tournée "verte" de la voirie et les bennes sont vidées plus souvent).

Puis les habitants demandèrent de pouvoir également livrer les déchets

de cuisine... Là aussi, l'information fut reprise, préparée soigneusement afin d'éviter un empoisonnement du compost par des déchets de cuisine mal triés.

Le constat de la première année a été positif : seulement 1% de déchets étrangers et tous les métaux lourds largement en dessous des normes fédérales dans les analyses du compost (avant l'introduction des déchets de cuisine).

Notons que la ville de Lenzbourg récupère les vieux métaux depuis longtemps, le verre depuis 15 ans et garantit 5 cts par kilo de papier ramassé aux groupements qui les récoltent. Seul l'aluminium pose des problèmes.

La municipalité travaille en collaboration avec la REPLA (organisme de planification régionale des investissements municipaux) qui dispose des moyens d'étude et d'information. Migros-Sano-Production s'intéresse aussi beaucoup à ces expériences de compostage.

A Bremgarten, si le but est le même, l'approche a été plus sinieuse, en raison peut-être de la structure de la ville : un petit noyau urbain, très dense, où se trouvent la plupart des commerces, une zone d'immeubles HLM avec quelques îlots de verdure, une zone de villas en plein développement (propriétaires travaillant à Zurich).

Une "commission déchets" a commencé ses travaux il y a trois ans, sur l'initiative de la responsable de la santé publique et de la prévoyance sociale en collaboration avec un

jeune employé, très motivé, du département des travaux publics. Soigneusement constituée (et touchant des jetons de présence) elle comprend des représentants des artisans et industriels, des locataires, des propriétaires de villas, des habitants de la vieille ville, des employés de la voirie. Un spécialiste de l'information (payé à l'heure) conseille la commission dans ce domaine.

Tout a commencé par une exposition à la mairie, généreusement annoncée par les journaux locaux. On pouvait y voir et y acheter (avec rabais) les seaux et conteneurs, y compris le matériel de vermicompostage.

Puis la commune remplaça une des deux tournées "normales" par une levée "verte" (déchets de jardin). Enthousiasme des locataires, et propriétaires de villas, mais grève des magasins du centre qui commencèrent à entasser leurs emballages vides sur le trottoir... Et critiques des employés de la voirie à qui les seaux à vider séparément prenaient plus de temps !

La "commission déchets" se remit au travail et prépara un nouveau projet que l'Assemblée communale doit encore accepter : retour à deux levées "normales" et maintien de la levée "verte". Des bennes seront mises à disposition des commerces contre paiement.

Parallèlement, au lieu que chaque ménage paie 50 fr. par an de taxe communale pour la voirie, la taxe sera portée sur les sacs-poubelles. Seuls les sacs verts biodégradables (déchets de cuisine) seront exemptés et ne coûteront que 65 centimes. Ainsi, ceux qui trient mal et jettent beaucoup devront payer proportionnellement à la charge qu'ils occasionnent.

A Zofingue, grâce à ce système entres autres, le poids des déchets incinérés par habitant par an est passé de 340 à 240 kilos !

(à suivre)